

COMMUNE DE LADINHAC
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 29 Février 2024 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 21 Février 2024.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX et Roland MAFFRE.

Absent : Hervé DELPUECH

Représentée : Marie- Ange SOUQUIERES par Monique CANTAREL

Secrétaire de séance : Guillaume BOUROUMEAU

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 30 Janvier 2023 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Finances- Vote des comptes de gestion 2023- Vote des comptes administratifs 2023- Affectation du résultat 2023- Court terme :

Le compte de gestion (dressé par le trésorier) retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante, qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les comptes de gestion pour l'exercice 2023 d'une part pour le budget communal principal, d'autre part pour le budget annexe de l'eau et l'assainissement.

M. le Maire, Clément ROUET, en qualité d'ordonnateur comptable, sort ensuite de la salle.

- Sylvie DELTRUC, vice-présidente à la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal de la commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	459 029.97 €	518 669.78 €
Investissement	648 447.13 €	497 400.15 €

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget communal, il est proposé au Conseil Municipal de constater un excédent de 125 624.85 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un déficit de 202 454.74 €.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil municipal d'affecter 125 624.85 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

- Sylvie DELTRUC, vice-présidente à la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget AEP :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	68 709.02 €	79 230.88 €
Investissement	107 248.27 €	141 586.74 €

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget eau et assainissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un excédent de 10 521.86 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un déficit de 138 629.36 €.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil municipal d'affecter 10 521.86 € au compte 1068 en recette d'investissement.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil Municipal l'adoption des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les comptes administratifs pour l'exercice 2023 d'une part pour le budget principal de la commune, d'autre part pour le budget annexe de l'eau et l'assainissement ainsi que les propositions d'affectation du résultat.

Clément Rouet réintègre la salle.

NB : les documents budgétaires (CA + budgets primitifs) sont consultables sur le site Internet de la commune.

- **Court terme** : M. le Maire propose au Conseil l'ouverture d'un court terme auprès du Crédit Agricole Centre France d'un montant de 170 000€ (taux 3.80% durée 1 an Frais de dossier de 170.00 € afin de constituer une avance sur subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte de contracter un court terme d'un an auprès du Crédit Agricole Centre France d'un montant de 170 000 €.

III : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) :

Pour rappel, Les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la loi n° 2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite « loi APER ».

M. le Maire informe le Conseil de la prochaine mise à disposition d'un registre de concertation pour les habitants, sur lequel figureront les propositions suivantes :

- Périmètre entier sur le photovoltaïque de toiture
- Exclusion du photovoltaïque au sol
- Exclusion des champs d'éoliennes
- Eoliennes dont l'énergie produite sera autoconsommée
- Géothermie
- Hydraulique sur AEP
- Méthaniseur en autonomie d'alimentation à l'échelle de l'exploitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la mise à disposition d'un registre de concertation avec les propositions énoncées ci-dessus.

IV : Restructuration d'un immeuble en commerce et logements : Demande de subvention :

M. le Maire informe le Conseil propose au Conseil d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Bonus Ruralité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer une demande subvention auprès du Conseil Régional au titre du Bonus Ruralité.

V : Elu(es) Rural(es) Relais de l'Egalité : Désignation d'un(e) élu(e) :

Le programme ERRE est porté par l'Association des Maires Ruraux de France, afin de lutter contre les violences intrafamiliales.

M. le Maire informe le Conseil que chaque commune doit désigner un élu référent chargé de recueillir la parole des victimes et à les orienter vers les structures d'accueil les plus adaptées.

Après concertation entre les membres du Conseil, M. le Maire propose de désigner Mme Sylvie Deltruc comme élue référente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la désignation de Mme Sylvie Deltruc comme élue référente du programme ERRE.

VI : Matériel communal : nettoyeur thermique :

M. le Maire expose au Conseil un devis de l'entreprise SARL Quiers concernant l'achat d'un nettoyeur thermique pour un montant de 583.34 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SARL Quiers concernant l'achat d'un nettoyeur thermique, pour un montant de 583.34€ HT.

QUESTIONS DIVERSES :

- Climatisation du café :

M. le Maire expose au Conseil deux devis concernant la mise en place d'une climatisation au commerce multiservices « Un air de famille » :

- Devis Eurl Laroussinie pour l'installation de la climatisation pour un montant de 6992.00 € HT
- Devis Sas Marcenac pour le coffrage climatisation pour un montant de 966.00 € HT

Au regard du montant de l'ensemble des équipements et de la situation comptable de notre collectivité, M. le Maire propose au Conseil de ne pas valider les devis présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas valider les devis présentés concernant la mise en place d'une climatisation au commerce multiservices.

- Projet MAM (maison assistantes maternelles) :

M. le Maire informe le Conseil qu'un projet de MAM a été déposé en mairie, et propose de rédiger une lettre de soutien à la création de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à rédiger une lettre de soutien concernant le projet d'une maison d'assistantes maternelles.

- Travaux de voirie :

M. le Maire propose au Conseil de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire, concernant les prochains travaux de voirie prévus sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire.

- Remplacement Axelle BRENOT :

M. le Maire informe le Conseil que suite au départ d'Axelle BRENOT, en charge des TAP et de l'agence postale, celle-ci sera remplacée par Mme Christiane LABORIE.

AGENDA :

- **Vendredi 1^{er} Mars 2024 :** Assemblée générale du Don du sang

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Février 2024

- **Mardi 5 Mars 2024 à 9h** : Visite de Mme Emilie Solignac concernant la protection des captages
- **Mardi 19 Mars 2024 à 11h** : Cérémonie de commémoration du Cessez-le-Feu en Algérie
- **Mardi 02 Avril 2024 à 9h** : Visite ouvrage AEP pour lancement des travaux

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 5 Avril 2024 à 18h.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Guillaume BOUROUMEAU, secrétaire de séance.